

## Auto-évaluation de l'accessibilité de votre camp

Faites d'abord l'exercice de vous mettre dans la peau d'une personne handicapée :

- > Effectuez le parcours d'un visiteur, du stationnement à l'accueil en passant par la salle de toilette. Imaginez qu'un parent handicapé vous visite afin d'inscrire son enfant par exemple. Est-ce qu'il serait en mesure de le faire sans obstacles?
- > Visualisez les déplacements à travers les plateaux d'activités qu'un jeune pourrait faire lors de son séjour chez vous. Est-ce que toutes les activités peuvent être réalisées sans obstacles?

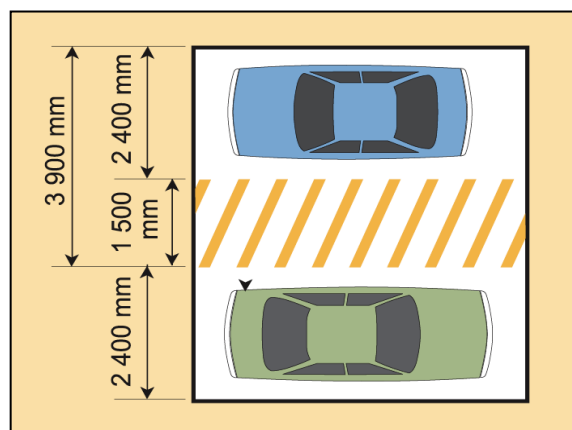
Ensuite, pour évaluer si votre site de camp est accessible, utilisez l'outil d'auto-évaluation suivant conçu en collaboration avec l'organisme [Kéroul](#) et basé sur les *Normes de conception sans obstacles* de la Régie du bâtiment du Québec.

### Stationnement

Il doit y avoir un stationnement conforme identifié près de l'entrée principale et près de l'entrée des jeunes (si différente).

Ce que les Normes du bâtiment indiquent à ce sujet:

- Espace suffisamment large pour pouvoir y stationner un véhicule et y sortir la rampe d'accès associée (au moins 3,9 m)
- Identification claire et visible avec un panneau P150-5 (figure 2)
- Avoir un parcours sans obstacles à partir du stationnement jusqu'à l'entrée



**Figure 1**

*Espace de stationnement réservé aux personnes handicapées*

Tirée de : Régie du bâtiment du Québec, *Normes de conception sans obstacles : Guide d'utilisation – Mise à jour novembre 2010*, Québec, 2010, p. 22.



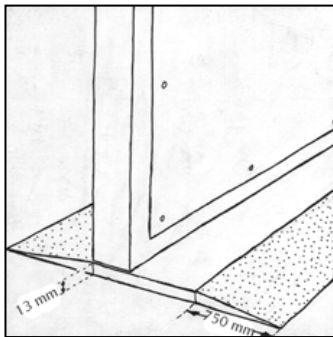
**Figure 2**  
P 150-5

## Entrée

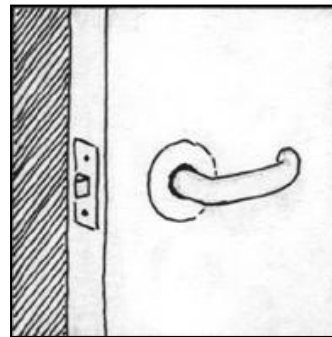
Assurez-vous qu'au moins une entrée est accessible aux visiteurs. Si l'entrée principale n'est pas accessible, ajoutez sur cette dernière une indication claire menant vers l'entrée secondaire accessible. Le parcours entre le stationnement et l'entrée accessible doit être libre d'obstacles (rabaissment de trottoir, pas de marches ou rampe d'accès).

### Ce que les Normes du bâtiment indiquent à ce sujet:

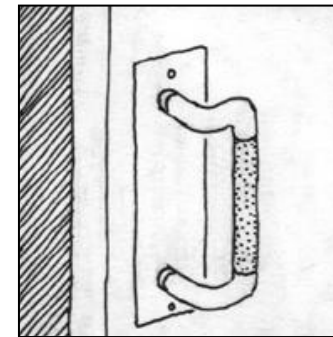
- Le seuil de la porte doit être inférieur à 1,3 cm (figure 3)
- La poignée de porte doit être à anse ou à levier (figures 4 et 5)
- La largeur de la porte doit être d'au moins 80 cm (à l'intérieur du cadre)



**Figure 3**  
*Seuil biseauté de la porte*



**Figure 4**  
*Poignée à anse*



**Figure 5**  
*Poignée à levier*



## Sorties de secours

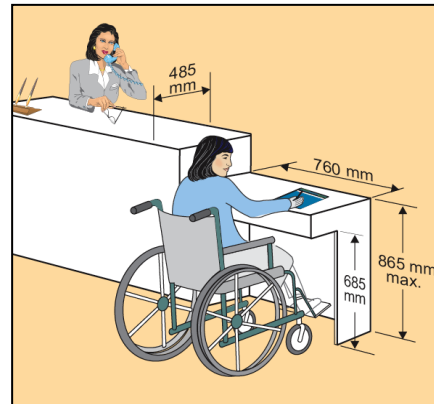
Assurez-vous qu'au moins 50% des entrées et sorties de secours de l'endroit où se déroulent les activités sont accessibles.

## Accueil

L'accueil est souvent l'endroit où les parents viennent inscrire leur enfant, procéder au paiement, etc. Il est souhaitable qu'il soit accessible à tous.

Ce que les Normes du bâtiment indiquent à ce sujet:

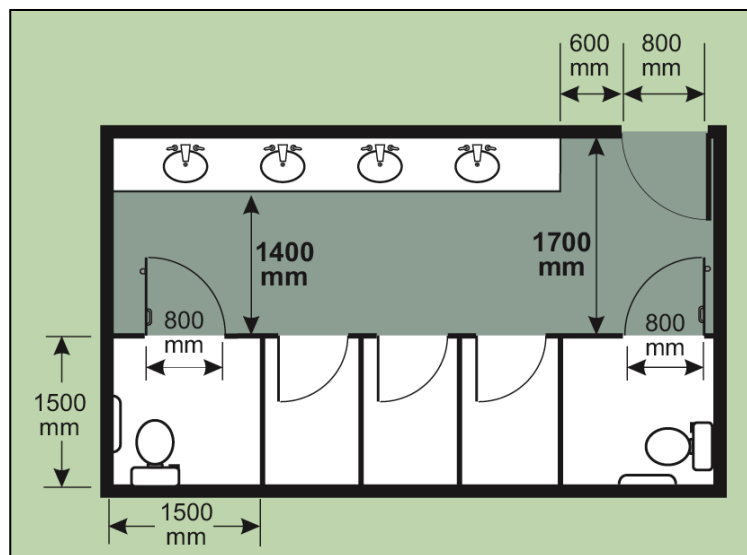
- L'entrée doit être accessible (voir normes entrée)
- Le bureau de l'accueil doit être à la hauteur d'une personne assise et de manière à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse se glisser en-dessous (figure 6):

**Figure 6***Comptoir de service*Tirée de : Régie du bâtiment, *op. cit.*, p. 47**Salles de toilettes**

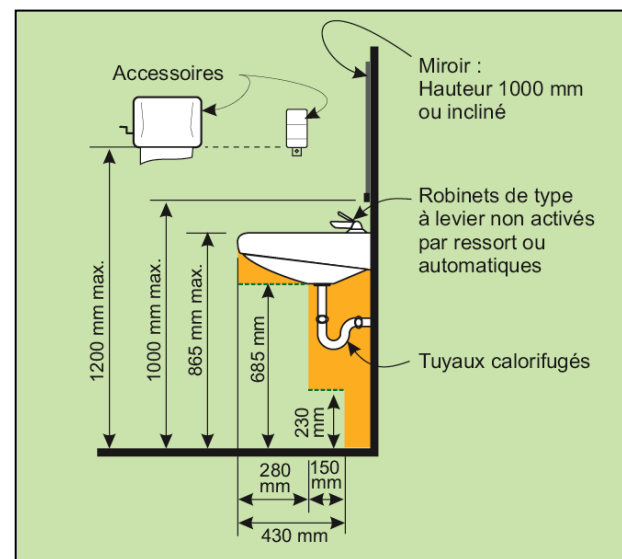
Il faut aménager au moins une salle de toilette ou un cabinet accessible. Si des installations sont déjà en place sur le site de votre camp, vérifiez qu'elles sont conformes.

Ce que les Normes du bâtiment indiquent au sujet d'une salle de toilette à cabinets multiples:

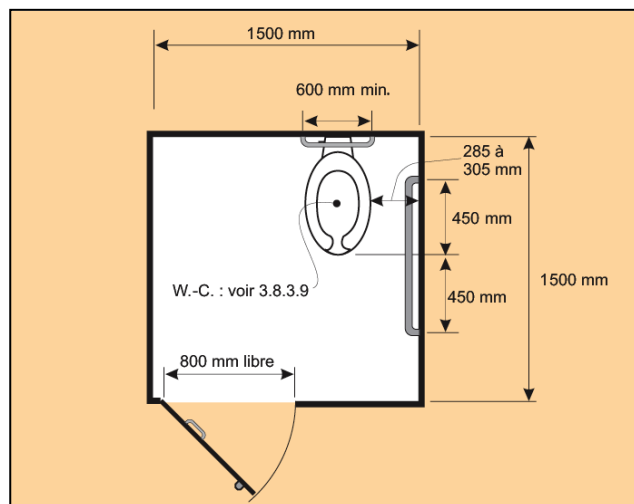
- L'entrée de la toilette et du cabinet doivent être accessibles (voir section entrée)
- Toutes les commandes et accessoires doivent être à une hauteur accessible pour une personne assise en fauteuil roulant (à moins de 1,2 m du sol)
- Le lavabo doit avoir un dégagement en dessous de manière à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse y glisser (voir mesures de la figure 9)
- La porte du cabinet de toilette accessible doit ouvrir vers l'extérieur
- Le cabinet de toilette accessible doit avoir une zone de transfert à côté de la toilette d'au moins 87,5 cm, de façon à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse se transférer et y laisser son fauteuil
- Une barre d'appui horizontale doit être installée sur le mur le plus près de la toilette à une hauteur comprise entre 84 cm et 92 cm



**Figure 7**  
Salle de toilettes à cabinets multiple  
Tirée de : *Ibid.*, p. 34.



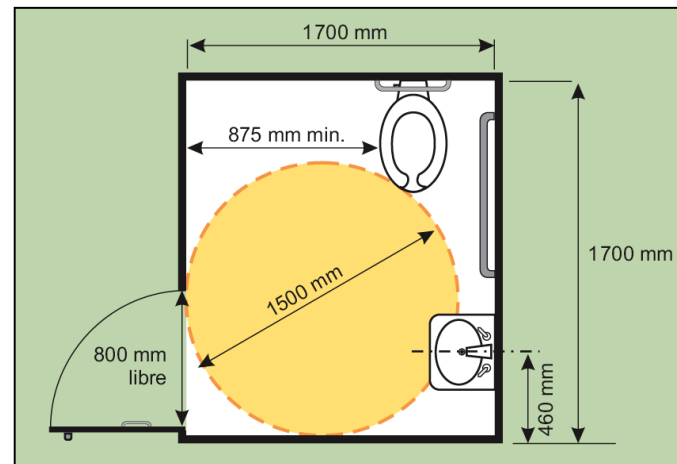
**Figure 9**  
Lavabo  
Tirée de : *Ibid.*, p. 43.



**Figure 8**  
Cabinet de toilette accessible aux personnes handicapées  
Tirée de : *Ibid.*, p. 41.

Ce que les Normes du bâtiment indiquent au sujet d'une salle de toilette unique:

- ❑ La porte d'entrée de la salle de toilette doit ouvrir vers l'extérieur et être accessible (voir section entrée)
- ❑ Toutes les commandes et accessoires doivent être à une hauteur accessible pour une personne assise en fauteuil roulant (à moins de 1,2 m du sol)
- ❑ Le lavabo doit avoir un dégagement en dessous de manière à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse s'y glisser (voir mesures de la figure 9)
- ❑ Il doit avoir une zone de transfert à côté de la toilette d'au moins 87,5 cm, de façon à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse se transférer et y laisser son fauteuil
- ❑ Une barre d'appui horizontale doit être installée sur le mur le plus près de la toilette à une hauteur comprise entre 84 cm et 92 cm

**Figure 10**

*Salle de toilette à cabinet unique accessible aux personnes handicapées*

*Tirée de : Ibid., p. 25.*



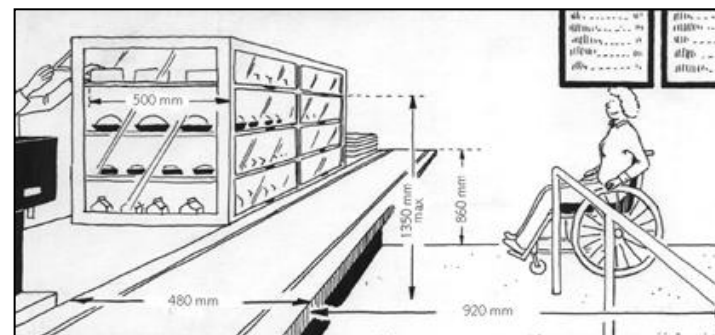
S'il n'y a pas de salle de toilette accessible sur les lieux et que les enfants qui fréquentent le camp nécessitent des soins d'hygiène particuliers (changement de couche, etc.), considérez l'aménagement d'un local dédié en retrait des activités. Installez des rideaux aux fenêtres, des matelas au sol (gymnastique ou autre) et le matériel nécessaire aux soins (gants de nitrile, lingettes, désinfectant, sacs poubelle, bassine/urinal, etc.). *Communiquez avec les parents pour mieux cibler les besoins.*

## Cafétéria / salle à manger

Le parcours pour se rendre des plateaux d'activités à la cafétéria doit être libre d'obstacles. S'il y a un service de repas sur place, tous les enfants doivent idéalement y avoir accès de façon autonome.

### Ce que les Normes du bâtiment indiquent à ce sujet:

- ❑ L'entrée doit être accessible (voir section entrée)
- ❑ Le comptoir de cafétéria (figure 11) et les tables doivent être à la hauteur d'une personne assise et de manière à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse glisser en-dessous
- ❑ Un corridor de circulation assez large (>92 cm) doit être présent à partir de l'entrée jusqu'aux tables en passant par le comptoir de cafétéria



**Figure 11**  
Comptoir de cafétéria

## Locaux des activités

Si un enfant est inscrit dans un programme où les activités se déroulent dans un local à l'étage et qu'il n'y a pas d'ascenseur, prévoir le déplacement des activités vers un local accessible.

### Ce que les Normes du bâtiment indiquent à ce sujet:

- ❑ L'entrée doit être accessible (voir section entrée)
- ❑ À l'intérieur du local, on doit retrouver des corridors de circulation assez larges (>92 cm) pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse circuler librement et une aire de manœuvre suffisante pour qu'elle puisse faire une rotation sur elle-même
- ❑ Les tables doivent être à la hauteur d'une personne assise et disposées de manière à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse glisser en-dessous

## Local de repos / crise

C'est une bonne pratique que d'installer sur votre site de camp, un local d'intervention et de repos. L'aménagement variera en fonction des besoins. On peut penser à disposer des matelas et coussins (retour au calme, sieste) une table et des chaises, du matériel d'intervention (émulation), etc. Ce local doit aussi être accessible à tous les enfants (voir normes des locaux d'activité). Consultez la section [«Aménagements et matériel» de l'étape #5 – Programmation et logistique sur site de l'ACQ](#) pour des compléments d'information à ce sujet.



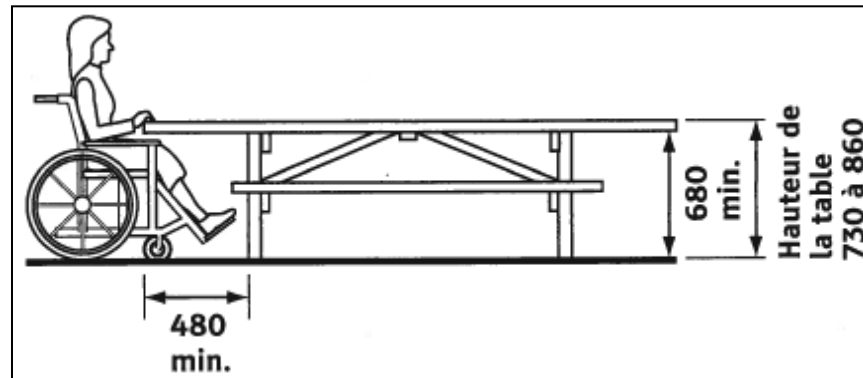
## Activité spéciales

### > Aire extérieures

Vérifiez que le déplacement entre les locaux d'activités et les aires extérieures soit possible sans obstacles.

Ce que les Normes du bâtiment indiquent à ce sujet:

- ❑ On doit retrouver un parcours sans obstacles assez large (>92 cm) entre les plateaux d'activité
- ❑ La surface du sol doit être dure et ne doit pas comporter de seuil de plus de 1,3 cm
- ❑ Au moins une table de pique-nique accessible doit être aménagée, soit en retirant le banc d'une table existante, soit en ajoutant une surface de 61 cm à au moins une des extrémités de la table



**Figure 12**

*Table de pique-nique aménagée pour les personnes handicapées*

Tirée de : Association canadienne de normalisation, *Conception accessible pour l'environnement bâti (B651-04)*, Ontario, 2005, p. 153.

### > Piscine

Il n'y a pas de normes sur les piscines dans le *Code de conception sans obstacles* de la Régie du bâtiment du Québec. Toutefois, de multiples recommandations existent à ce sujet. Consultez la section [«Notre site de camp» de l'étape #1 - Portrait](#) sur le site de l'ACQ pour plusieurs outils au sujet des piscines accessibles.



### Actions à prendre :

Analysez d'abord le niveau d'accessibilité des installations aquatiques que votre camp utilise actuellement. Si vous utilisez des installations municipales, elles sont peut-être déjà munies de matériel adéquat. Sinon, vérifiez la possibilité d'emprunter du matériel de transfert (fauteuil aquatique si la piscine possède une rampe, VFI adaptés, lève-personne portatif, etc.) à votre municipalité ou auprès d'un organisme de votre région.

Ensuite, vous pouvez évaluer les capacités de nage et de transfert ainsi que le niveau d'autonomie dans l'eau des enfants que vous recevez durant l'été afin de voir les aménagements que vous pouvez réaliser. L'enfant est-il capable de marcher de courtes distances avec ou sans soutien? Est-il capable de se transférer au sol facilement? Peut-il se transférer au bord de la piscine? Ces réponses vous permettront de mieux déterminer si vous êtes en mesure d'accueillir l'enfant.



### **> Installations de camp de vacances**

Plus d'éléments sont à évaluer en ce qui concerne les installations des camp de vacances (chalets, salle de bain, etc.) Consultez la section [«Notre site de camp» à l'étape #1 – Portrait](#) sur le site de l'ACQ pour plus d'outils à ce sujet.